

Image not found or type unknown



Sous-traitant panneaux photovoltaïques

Par **mimi22**, le **28/06/2010 à 20:45**

Bonjour,rrnrnJ'ai fait installé des panneaux photovoltaïques par la société "X". Cette société avait sous-traité la pose de ces panneaux par une autre entreprise "Y". Pour plusieurs raisons (soulevées par ERDF), mes panneaux sont dans l'impossibilités de produire. Après plusieurs démarches à l'amiable avec la société "X", j'ai décidé de faire intervenir mon assistance juridique MAIS entre-temps, la société "X" a liquidé. De ce fait, ma compagnie d'assurance a fait intervenir un expert qui en conclue que mes panneaux et la pose de ceux-ci ne sont pas aux normes. rnrnMa question : Comme c'est le sous-traitant "Y" qui a posé mes panneaux photovoltaïques et que la société "X" a liquidé, puis-je poursuivre le sous-traitant "Y" pour cette pose et demander réparation ?rnrnPeut-ont les poursuivre "in solidum" ???rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **lebucheron88**, le **29/06/2010 à 07:07**

<http://votre-question-juridique.com> la réponse se trouve ici.